

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2018

Approuvé par le Conseil Municipal en date du Mercredi 29 Août 2018

Présents : - P. LEVERT- A. BORRUECO- Y. BRESOUS - M. CAPON – P- DUPONT- E. ELEBOODE
P. GOURLIN - J. HAPPE- E--J-C. ISTE - D. RIGOLIN

Absents avec pouvoir O. BLERIOT pouvoir donné à M. CAPON
E HUBERT pouvoir donné P LEVERT
JB GRU pouvoir donné P GOURLIN

Absents excusés R. CAILLEUX-D. WILLEMANN

Ordre du jour :

* Approbation du compte rendu de la réunion du 10/04/2018

- Commune

* Modification du tableau des emplois.

* Décision modificative N°1.

* Délibération autorisant M le Maire à céder des parcelles de bois (vente de peupliers)

* Délibération scindant le marché EIFFAGE ; une partie RPC / une partie lotissement.

* Dématérialisation des actes

* Recensement 2019

* Indemnités aux forains

* Informations diverses.

- Foyer Rural.

Secrétaires de séance Jean Claude ISTE et Adeline BORRUECO

Présence de Camille secrétaire de mairie

Ouverture de séance à 19h08

OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance (10/04/2018) :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité votants

OBJET : Modification du tableau des emplois

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Adjoint administratif Territorial	C	1	35/35 ^{ème}
- Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	15/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
- Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	11/35 ^{ème}

Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1 (jusqu'au 1 ^{er} novembre 2018)	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1 (à compter du 1 ^{er} novembre 2018)	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION			
- Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	28/35 ^{ème}
TOTAL		5	

Cette modification du tableau des emplois est adoptée à l'unanimité.

OBJET : Décision modificative N°1.

TRANSFERT DE CREDITS

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018,

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

↳ **Section de fonctionnement**

Dépenses

Chapitre 011	–	Charges à caractère général	
Article 6182	–	Documentation à caractère général et technique	
+ 530,00 €			
Article 6226	–	Honoraires	
		+ 1 200,00 €	
Article 617	–	Etudes et recherches	
		- 2 269,00 €	
Chapitre 65	–	Autres charges de gestion courante	
Article 65548	–	Contribution aux organismes de regroupement	
+ 539,00 €			

↳ **Section d'investissement**

Dépenses

Chapitre 21	–	Immobilisations corporelles	
Article 2184	–	Mobilier	
		+ 922,00€	
Article 2111	–	Terrains nus	
		+ 401,00€	
Chapitre 27	–	Autres immobilisations financières	
Article 27638	–	Créances immobilisées – autres établissements	
- 922,00€			

Publics

Chapitre 020	–	Dépenses imprévues	
--------------	---	--------------------	--

Article 020 – Dépenses imprévues
- 401,00 €

OBJET : Délibération autorisant M le Maire à céder des parcelles de bois (vente de peupliers)

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il serait souhaitable de vendre un lot de 913 pieds de peupliers pour un volume estimé de 1184 m³ au prix de 51 984,00€ - parcelles sises le long du chemin de l'étang et du petit marais – Variétés GOY – FLEVO – HAZENDAS.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL A L' UNANIMITE :

- ↪ de confier la vente d'un lot de peupliers de 913 pieds à la Coopérative Forestière de l'Aisne lors de la vente groupée du 24 avril 2018 au prix estimatif de 51 984,00 €.
- ↪ de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette vente.
- ↪ que les honoraires de la Coopérative Forestière de l'Aisne seront réglés par l'intermédiaire de la Trésorerie de HAM - NESLE.
- ↪ que la recette de cette vente sera portée au budget communal.

OBJET : Délibération scindant le marché EIFFAGE ; une partie RPC / une partie lotissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'au mois de janvier 2018, le marché pour la création de la voirie de desserte et des réseaux du futur lotissement et du futur regroupement pédagogique concentré a été attribué à l'entreprise EIFFAGE. Ce marché comprend la création de la voirie de desserte, la création de divers réseaux (électricité, éclairage public, télécoms, eau), la réalisation de l'assainissement du RPC, l'installation d'une bache réserve incendie, la réalisation des trottoirs ainsi que la réalisation de cours de récréation et d'une rampe d'accès...

Monsieur le Maire propose de scinder le marché, tel que le maître d'œuvre, le cabinet Diversités, l'a chiffré, afin de séparer les dépenses à affecter au budget annexe RPC et au budget annexe Lotissement.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE
A LA MAJORITE**

- ↪ De scinder le marché en 2 parties pour affecter les dépenses relatives au RPC au budget annexe RPC et les dépenses relatives au lotissement au budget annexe lotissement
- ↪ D'inscrire les sommes chiffrées par le maître d'œuvre, au budget annexe RPC et au budget annexe Lotissement.

Pour : - P. LEVERT- A. BORRUECO- Y. BRESOUS - P- DUPONT- E. ELEBOODE- D. GOURLIN -
JB GRU J. HAPPE- E HUBERT -J-C. ISTE - D. RIGOLIN

Abstentions O. BLERIoT , M. CAPON

OBJET : Dématérialisation des actes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE

↳ Décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,

↳ Décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de la Somme, représentant l'Etat à cet effet,

↳ Décide par conséquent de choisir le dispositif S2low et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Somme Numérique.

OBJET : Recensement 2019

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

↳ De charger Monsieur le Maire de recruter **deux agents recenseurs** et de créer deux emplois de non titulaires en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, pour effectuer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2019.

↳ Chaque agent recenseur percevra la somme de 750,00 € (brut).

↳ De charger Monsieur le Maire de désigner **un coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

↳ Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) ou de l'octroi d'un repos compensateur.

↳ Le coordonnateur, si c'est un élu, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

OBJET : Indemnités aux forains

ACHAT TICKETS MANEGES FETE COMMUNALE JUIN 2018

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de fixer le montant total alloué aux forains installés sur la fête locale, ceci afin de pouvoir offrir, comme les années précédentes, des tours de manèges gratuits aux enfants domiciliés à Monchy-Lagache ou scolarisés au sein du regroupement scolaire Athies - Devise - Monchy-Lagache - Tertry.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE

↵ de fixer à **690,00€** le montant total alloué aux forains installés sur la fête locale
↵ que cette somme sera mandatée par virement administratif (art 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal) par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale de HAM-NESLE.

OBJET : Informations diverses.

- Coulées de boue

M le Maire informe les membres du conseil que les coulées de boue qui ont affectées le village en plusieurs endroits dont la route de Douvieux ont été limitées (de la boue sur les chaussées mais aucune maison gravement atteinte (probablement le résultat des travaux entrepris Il y a 2 ans)

M le Maire informe les membres du conseil que suite à un courrier des habitants de la route de Douvieux, il va organiser une réunion publique avec toutes les personnes concernées (habitants du village, Mairie et agriculteurs)

- Foyer Rural.

P DUPONT (Responsable de la gestion du Foyer) constate que les toilettes sont régulièrement bouchées ce qui procure gêne et préjudice financier (appel à vidangeurs professionnels)

Il propose de revoir complètement l'installation et d'éviter les coudes.

- RPC.

J HAPPE prend la parole pour informer les membres du conseil que l'appel d'offre à bien eu lieu et que 9 entreprises ont été retenues pour la réalisation du RPC
Cout des travaux (2 755 256.70€ HT)

Si toutes les subventions demandées sont obtenues, le taux de subvention sera de 69.40%.

- Travaux.

Parole est donnée à D RIGOLIN , Maire adjoint chargé du dossier.

Stade : mise en conformité de l'existant (vestiaires et locaux pour le football)

- Toiture 12 000€
- Electricité 9000 €
- Toilette pour handicapés 3186 €

Stade : Eclairage du terrain de football (8262€) à l'étude.

Changement des câbles d'alimentation des poteaux d'éclairage

Remplacement des éclairages (passage aux leds)

Levé de séance à 20h30